

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 14.02.2020	Heure 10h45	Numéro 20.320	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC
Titre : Avec l'acceptation de l'aire de Wileroltigen, quid de Pré-Raguel ?
Contenu : Le 9 février 2020, la population du canton de Berne a accepté en votation populaire la création d'une aire de transit pour les gens du voyage étrangers à Wileroltigen. Cette aire semble être la solution supracantonale dont il était question lors du débat de 2018 sur la loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN). Dès lors, le Conseil d'État peut-il nous indiquer si la future aire de Wileroltigen a vocation à accueillir les gens du voyage étrangers qui séjournent aujourd'hui sur l'aire temporaire de Pré-Raguel ? Le cas échéant, le Conseil d'État collaborera-t-il avec les autorités bernoises par le biais d'un contrat de prestations selon l'article 5, alinéa 3, LSCN ? Le cas échéant, quels seront les coûts prévisibles à charge du canton de Neuchâtel ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Marc Arlettaz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Sylvia Schulé	Mikaël Dubois
Grégoire Cario	Thierry Brechbühler	Didier Calame
Micaël Haldenwang	Christiane Barbey	